



La Communauté des Communes Pays du Mont-Blanc, territoire de 45 600 habitants, situé au pied du Mont Blanc, est riche de ses 10 Communes, dont 7 stations de ski, et 1 station thermale.

La Communauté des Communes Pays du Mont-Blanc vous accueille dans un cadre de travail à taille humaine dans lequel vous pourrez vous épanouir.

Recrute

CHAUFFEUR DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS (H/F)

La communauté de communes gère la collecte des déchets pour 10 communes et 47 000 habitants permanents du territoire.

La présence de stations touristiques impacte fortement le service en saison hiver et été.

Le service de collecte est assuré en régie sur des points d'apport volontaire.

Le service de gestion des déchets comprend 27 agents de collecte, un parc de dix véhicules, une équipe d'entretien.

La collectivité collecte les déchets ménagers et assimilés des 46 500 habitants permanents du territoire.

Vos MISSIONS, au sein du service seront :

Vous **collecterez les déchets ménagers** (ordures ménagères, tri sélectif, verre) à l'aide d'un camion-grue en qualité de chauffeur.

Vous **veillerez** au contrôle du bon état et entretien du matériel utilisé (vidage des bennes au quai de transfert, lavage et désinfection du véhicule quotidiennement).

Vous signalerez toute anomalie sur le véhicule au référent mécanicien et assurerez la remontée d'information au responsable d'exploitation des différents problèmes rencontrés lors de la collecte.

Vos missions se dérouleront dans le **respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux interventions sur la voie publique, à la sécurité routière et aux spécificités de la collecte des déchets.**

Pour occuper ce poste, votre PROFIL répond à ces critères :

- Vous êtes titulaire du Permis B, C, FCO FIMO
- Vous connaissez les bases des protocoles de tri
- Vous maîtrisez les règles d'hygiène de sécurité et les risques afférents à l'activité
- Nous apprécierons que vous soyez en possession du CACES Grue auxiliaire

Vos CONDITIONS DE TRAVAIL, au sein de la collectivité seront :

- Vous travaillerez sur 5 jours du lundi au samedi, vous pourrez travailler, en saison, les week-ends et les jours fériés ;
- Vous pourrez adhérer aux chèques déjeuners ;
- Vous pourrez adhérer à l'association « groupement du personnel » et à l'organisme national d'œuvres sociales ;
- Votre rémunération de base sera de 1 700€ net ;
- La collectivité participe à votre contrat de mutuelle labélisé ;
- Si vous utilisez un moyen de locomotion durable pour venir au travail, la prime mobilité vous sera versée.
- Prise en charge des frais de trajet domicile-travail en transport en commun / prime mobilité (sous conditions)